

NOMBRE DE MEMBRES
Du Conseil Municipal : 11
En exercice : 9
Ont pris part à la délibération : 5

DATE DE LA CONVOCATION
29 août 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le quatre septembre à dix-neuf heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse, Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie, Mme MEURICE Myriam, Mme GOUT Suzette.

Absents excusés : MM RICO William, BELZUNCES Antoine

Absents : MM CASTALDI Stéphane, TARDIEU Maurice

Secrétaire de séance : Mme MEURICE Myriam

1.
LE BAY

Consolidation
de la berge
pour sécuriser
la station d'épuration

Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le Maire fait part au conseil du constat d'érosion de la berge à hauteur de la station d'épuration des eaux usées du fait de l'accumulation de sédiments qui ont dévié le Bay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de retrait des sédiments dans le Bay et consolidation de la berge pour sécuriser la station d'épuration,

APPROUVE le devis de l'entreprise DUPUY TERRASSEMENT à Sauve d'un montant de 3 100.00 € hors taxe soit 3 720.00 € TTC,

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Même séance

2.
M49

Décision modificative
n° 2-2017

Virement de crédits

Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le Maire informe le conseil de la nécessité d'un virement de crédits pour financer les travaux suivants :

consolidation de la berge pour sécuriser la station d'épuration
mise en sécurité du poste de relevage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Articles		Dimin. sur crédits déjà alloués	Augment. de crédits
2315.30	Install. Mat.outill.technique Programme Aménagement // travaux pluvial	100 532	
2315	Install. Mat.outill.technique		89 532
212	Agencement aménagement de terrain		5 000
2156	Matériel spécifique d'exploitation		6 000

Même séance

3.
M14

Décision modificative
n° 2-2017

Virement de crédits

Le Maire informe le conseil de la nécessité d'un virement de crédits pour financer les travaux d'aménagement du chemin de Bagadès afin de desservir les parcelles cadastrées section A n° 1179 et 1336.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Articles		Dimin. sur crédits déjà alloués	Augment. de crédits
2151(311)	Travaux de voirie	2 500	
21538	Autres réseaux		2 500

Même séance

4.
**REVÊTEMENT DE
VOIRIE**

Le Maire fait part de la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, dans le cadre des travaux de revêtement de la voie communale « rue Basse », depuis la rue du Temple à l'aire de Lègue.

Choix de l'entreprise

Les offres reçues sont :

Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Entreprises		Prix HT
MICHEL	Bagard	15 210,00
CABRIT	St Jean du Gard	18 680,00
SGTP	Massanes	15 605,00

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer le marché à l'entreprise MICHEL à Bagard, pour un coût s'élevant à 15 210,00 € HT soit 18 252,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Même séance

5.
**Communauté
de Communes
Piémont Cévenol**

Lors du conseil communautaire du 26 juillet 2017, les conseillers communautaires ont délibérés pour la création de commissions thématiques.

Hormis la création de la commission GEMAPI, les modifications portent essentiellement sur des modifications d'intitulés.

**Vœux d'appartenance aux
commissions**

L'élection des membres de ces commissions aura lieu en conseil communautaire du 29 septembre 2017.

Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Les vœux d'appartenance aux commissions de la communauté de communes Piémont Cévenol sont modifiés comme suit :

EAU ET ASSAINISSEMENT	TITULAIRE	CHRETIEN	Gilles
	SUPPLEANT	ROMERO	Maryse
TOURISME PATRIMOINE	TITULAIRE	ROMERO	Maryse
	SUPPLEANT	GOUT	Suzette
COMMUNICATION	TITULAIRE	CASTELLVI	Jean-Marie
	SUPPLEANT	ROMERO	Maryse
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	TITULAIRE	RICO	William
	SUPPLEANT	ROMERO	Maryse

ENFANCE	TITULAIRE	MEURICE	Myriam
	SUPPLEANT	CHRETIEN	Gilles
SPORTS	TITULAIRE	CASTALDI	Stéphane
	SUPPLEANT	CASTELLVI	Jean-Marie
ACCESSIBILITE, BATIMENT, ESPACES VERTS	TITULAIRE	CHRETIEN	Gilles
	SUPPLEANT	ROMERO	Maryse
JEUNESSE	TITULAIRE	MEURICE	Myriam
	SUPPLEANT	CASTELLVI	Jean-Marie
ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE	TITULAIRE	ROMERO	Maryse
	SUPPLEANT	GOUT	Suzette
CULTURE	TITULAIRE	MEURICE	Myriam
	SUPPLEANT	TARDIEU	Maurice
LECTURE PUBLIQUE	TITULAIRE	CHRETIEN	Gilles
	SUPPLEANT	ROMERO	Maryse
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	TITULAIRE	ROMERO	Maryse
	SUPPLEANT	CASTELLVI	Jean-Marie
GEMAPI	TITULAIRE	ROMERO	Maryse
	SUPPLEANT	CASTELLVI	Jean-Marie
EMPLOI, FORMATION, INSERTION	TITULAIRE	CASTELLVI	Jean-Marie
	SUPPLEANT	CASTALDI	Stéphane
CLETC	TITULAIRE	CASTELLVI	Jean-Marie
FINANCES	TITULAIRE	ROMERO	Maryse

Même séance

6.

Communauté
de Communes
Piémont Cévenol

Mutualisation d'un poste
de conseiller en énergie

*Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan*

La communauté de communes est engagée dans une démarche ambitieuse et volontariste de transition énergétique.

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des communes figure dans les priorités identifiées lors de l'étape diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ce qui permet de se positionner pour obtenir des aides financières conséquentes de l'ADEME.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'engagement de la commune dans un nouveau projet de service mutualisé autour d'un conseiller en énergie, pour lequel une participation financière de la commune, évaluée à 145 € de forfait annuel pendant 3 ans, sera sollicitée.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion et de partenariat « Conseils en Énergie Partagés (CEP) »

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Même séance7.
EPTB
DU VIDOURLEElection des
Délégués

Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

En raison de la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 incombant aux communautés de communes et au travail de réflexion engagé par l'EPTB et les maires des communes du bassin versant du vidourle, il convient de procéder à une nouvelle désignation des délégués de la commune dans l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle.

Conformément aux articles L. 5211-6 et L.5211-8 du code général des collectivités territoriales.

DÉSIGNE :

Délégué titulaire : Madame ROMERO Maryse, Maire
Chemin de Bagadès 30610 LOGRIAN FLORIAN

Délégué suppléant : Madame GOUT Suzette, conseiller
Lotissement les Brasseries 30610 LOGRIAN FLORIAN

Chacune d'elles ayant obtenu la majorité absolue (5 voix) au premier tour de scrutin.

Même séance8.
ESPACE FLORIANTarifs de location
au 1er janvier 2018

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur les tarifs du foyer pour l'année 2018 et propose de maintenir les tarifs en cours, à savoir :

Personnes extérieures à la commune : location 350 € le week-end
Personnes habitant la commune : location 80 € le week-end
Associations de la commune : gratuit
Caution : 500 €
Ménage en sus : 80 €

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les tarifs comme ci-dessus énoncés.

Même séance9.
Travaux en cours

EAU POTABLE

Le commencement d'exécution des travaux d'amélioration des rendements du réseau d'eau potable, sous la maîtrise d'œuvre du SIAEP des Gardies, est reporté.

VOIRIE – Chemin de Bagadès

L'aménagement du chemin pour desservir les propriétés de M. et Mme CHAVAN est terminé.

MAIRIE – accessibilité

La rampe d'accès extérieure et l'aménagement du secrétariat au lieu et place de l'ancienne bibliothèque ont été réalisés.

Même séance

10.

CIMETIÈRE
Extension

Le Maire présente l'avant-projet sommaire relatif à l'extension et aménagement du cimetière, qui comprend notamment près de 200 emplacements au sol, un jardin du souvenir pour un coût évalué à 100 900 € HT soit 121 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approbation de l'avant-
projet sommaire

APPROUVE l'avant-projet pour un coût évalué à 100 900 € HT soit 121 000 € TTC,

Demande de subvention
au Département
au titre
du Fonds Départemental
d'Équipement

SOLLICITE l'aide financière du Département.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Département	25 % du HT soit	25 225 €
Autofinancement	75 % du HT soit	75 675 €
Autofinancement de la TVA		20 100 €

*Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan*

DÉCIDE la réalisation des travaux au premier semestre 2018.

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Même séance

11.

VOIRIEEtude pour
l'aménagement de la
traversée du village

Dans le cadre de la mise en sécurité des usagers des voies départementales en agglomération,

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de la consultation de bureau d'études, selon la procédure adaptée,

Consultation
Maîtrise d'œuvre

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

*Acte administratif déposé
le 21 septembre 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan*

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt heures.

Mme ROMERO Maryse	
M CHRETIEN Gilles	
M CASTELLVI Jean-Marie	
Mme MEURICE Myriam	
Mme GOUT Suzette	